



GUIDE



**DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
DES SALARIÉS
DE L'INDUSTRIE TEXTILE**



**Soyez acteur
de votre carrière !**

**DÉVELOPPEZ
VOTRE POTENTIEL**

**PASSEZ
À L'ACTION !**

Avec le
soutien de



La Formation est un **outil précieux** tout au long de votre carrière.

Depuis la réforme de la formation professionnelle, vous avez l'opportunité d'en **être acteur !**

Au-delà des actions de développement proposées en entreprise, il existe de nombreux dispositifs permettant d'enrichir votre parcours professionnel.

Les partenaires sociaux de la branche textile sont heureux de vous proposer ce Guide de la Formation professionnelle des salariés de l'industrie textile, spécialement conçu pour vous aider à mieux comprendre l'offre de formation et comment y accéder.

Vous avez un projet ?

Consultez votre supérieur hiérarchique.

Bonne formation !



Afin de préserver notre planète, ce document est diffusé en version numérique pour les connectés et en version papier 100% recyclé pour les non-connectés.



Vous souhaitez...

1

ACCÉDER À DES
FORMATIONS
PROFESSIONNELLES

p.3

Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Accéder à des formations professionnelles et obtenir les financements nécessaires.

2

FAIRE UN POINT SUR
VOS COMPÉTENCES

p.9

Le Bilan de Compétences

Analyser vos compétences déjà acquises et mener une réflexion sur un projet d'évolution ou d'orientation professionnelle

3

ENVISAGER DES
FORMATIONS POUR
UNE RECONVERSION

p.11

Le Compte de Transition Professionnelle

Accéder à des formations certifiantes en lien avec votre projet de reconversion ainsi qu'à des possibles financements

4

VALIDER
VOTRE EXPÉRIENCE

p.13

La Validation des Acquis d'Expérience (VAE)

Valider les acquis de votre expérience pour obtenir une certification professionnelle

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

ACCÉDER À DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Les Tissages de Charlieu

Le CPF, quesako ?

Le **CPF** (Compte Personnel de Formation) permet à toute personne salariée ou demandeuse d'emploi, de suivre, à son initiative, **une action de formation**.

Le CPF vous accompagne tout au long de votre carrière, dès votre entrée dans la vie professionnelle et jusqu'à votre départ en retraite.

Exemples de **formations** ou **dispositifs** possibles



- ☑ Certificat cléA*
- ☑ Préparation VAE (Validation des Acquis de l'expérience)
- ☑ Bilan de compétences
- ☑ Formation en langues vivantes
- ☑ Formation de bureautique (Pack Office, Photoshop...)
- ☑ Permis de conduire
- ☑ Etc...

*Certification interprofessionnelle à destination des salariés et demandeurs d'emploi peu qualifiés ou non diplômés.

Le CPF, en résumé

1. Mon CPF est *personnel*

- ☑ En travaillant, j'acquière des droits à la formation.
- ☑ Ces droits sont enregistrés et cumulés dans mon Compte Personnel de Formation.
- ☑ Le CPF remplace le Droit Individuel à la Formation (DIF) depuis 2015.

2. Il me suit tout au long de ma vie *professionnelle*

- ☑ Est ouvert automatiquement dès mon entrée dans la vie active.
- ☑ Me suit jusqu'à ma retraite.
- ☑ Même si je change de statut ou d'entreprise.
- ☑ Je peux utiliser mon CPF même en période de chômage.

3. Mon CPF est alimenté de *500 euros* par an

4. Il est plafonné à *5000 euros*

- ☑ Une fois le plafond atteint, l'alimentation cesse... Alors, utilisez régulièrement vos droits afin de pouvoir en acquérir d'autres.

5. Je choisis *ma formation*

- ☑ Le CPF permet d'accéder à une formation certifiante ou diplômante.
- ☑ La formation peut porter sur des compétences métiers, compétences comportementales (communication par exemple), VAE, bilan de compétences, création ou reprise d'une entreprise, permis de conduire.

6. Je suis **accompagné.e**

- ☑ Je peux bénéficier du Conseil en Evolution Professionnelle (<https://mon-cep.org/>), un service public personnalisé et gratuit : des professionnels externes à l'entreprise m'accompagnent en toute confidentialité. Mon employeur peut aussi m'accompagner et me recommander certaines formations.

7. Je me forme **quand je veux**

- ☑ En dehors de mon temps de travail, je choisis en autonomie la formation que je souhaite suivre. Pour une formation pendant le temps de travail, l'autorisation de mon employeur est requise.
- ☑ Je formule ma demande 60 jours avant le début d'une formation de moins de 6 mois et 120 jours avant le début d'une formation de 6 mois et plus.
- ☑ L'absence de réponse de mon employeur dans un délai d'un mois vaut acceptation.

8. Je participe au **financement de ma formation**

- ☑ Je mobilise tout ou partie de mon CPF en fonction des fonds disponibles. La loi de finances pour 2023 a instauré un reste à charge pour le salarié. Ce montant peut être financé par l'entreprise dans le cadre d'un projet co-construit avec mon employeur.

9. J'accède **simplement** à mon CPF

- ☑ Sur le site internet officiel moncompteformation.gouv.fr ou sur l'application mobile, je me connecte avec mon numéro de sécurité sociale et mon mot de passe. Je consulte le montant disponible sur mon compte
→ Je recherche la formation qui correspond à mon projet → Je choisis ma session → Je m'inscris !

10. Je prends ma carrière **en main !**



moncompteformation.gouv.fr



Comment accéder à mon CPF ?



Sigvaris

- 1** Rendez-vous sur le site

www.moncompteformation.gouv.fr 
- 2** Cliquez sur  **CRÉATION DE COMPTE**


- 3** Remplissez le formulaire d'inscription.

Munissez-vous notamment de votre **N° de sécurité sociale** et de votre **adresse e-mail valide et personnelle**.
- 4** Consultez les conditions générales d'utilisation puis **cliquez sur**  **« J'ai lu et j'accepte »**


- 5** Puis **cliquez sur**  **« créer mon compte »**



Comment consulter mes droits ?

Connectez-vous à l'aide de votre **N° de sécurité sociale** et votre **mot de passe**.

Vos droits s'afficheront automatiquement !



JE CONSULTE ET J'UTILISE MES DROITS POUR LA FORMATION

Mes droits de formation s'élèvent à

810,95 €

Vos droits sont destinés, exclusivement, au financement d'une ou plusieurs formations.

Comment chercher et trouver une formation ?

Saisissez un **mot clé** et le **code postal** du lieu où vous souhaitez effectuer votre formation.

Affinez vos résultats avec des critères comme :

- Le prix de la formation,
- Les dates de début et de fin de session,
- Le nom de l'organisme de formation,
- La distance géographique.

Vous ne trouvez pas la formation recherchée ?

Contactez directement l'organisme de formation.



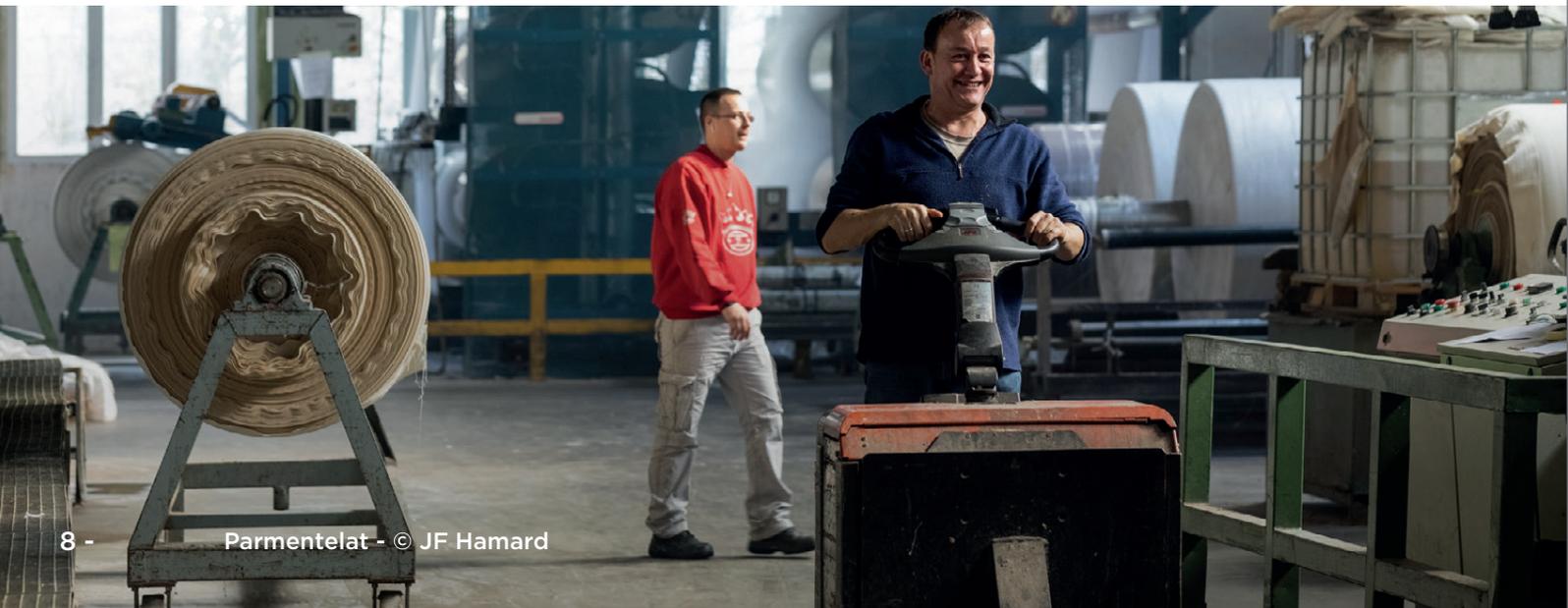
JE TROUVE UNE FORMATION ET JE M'INSCRIS

Formation, métier, compétence

En centre de formation

Formation à distance

Ville ou code postal



Une formation vous intéresse ? Inscrivez-vous !

Cliquez sur  « Mes dossiers de formation »

dans la barre du menu de la page d'accueil.



Créez un dossier de formation

- 1 Lancez une recherche de formation, sauvegardez celles qui vous intéressent et comparez-les.
- 2 Inscrivez-vous à une session de formation auprès d'un organisme.
- 3 Financez votre formation avec vos droits formation.

Toutes les étapes
vous sont expliquées
dans cette rubrique

Recherchez une formation, choisissez celle qui vous intéresse et **cliquez sur**  « s'inscrire à cette formation »

Inscription

Dates à définir avec l'organisme de formation

S'inscrire à cette formation 



LE BILAN DE COMPÉTENCES

**FAIRE UN POINT
SUR VOS COMPÉTENCES**

Brun de Vian Tiran

Le bilan de compétences, quesako ?

Le **Bilan de Compétences** permet :

- ☑ **D'analyser ses compétences professionnelles et personnelles**, ses aptitudes ainsi que ses motivations,
- ☑ De construire un projet **d'évolution professionnelle ou de formation**,
- ☑ **D'apprendre à repérer et à utiliser ses atouts** comme instruments de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Qui est concerné ?



Le bilan de compétences est destiné à toute personne active notamment les salariés du secteur privé et ceux du secteur public ainsi que les demandeurs d'emploi.

Comment mettre en œuvre le bilan de compétences ?

Si utilisation du bilan de compétences dans le cadre du CPF :

il est nécessaire d'obtenir l'accord préalable de l'employeur (uniquement s'il est mis en œuvre pendant le temps de travail). Les prestataires.

→ **Je cherche**

Bilan de compétences



dans l'onglet recherche de formation (p.7)

Si hors CPF :

consentement du salarié, de l'employeur et de l'organisme prestataire du BC.

Réalisation d'une **convention tripartite** que le salarié a **10 jours** pour accepter ou refuser.

Comment se passe un bilan de compétences ?

La durée du bilan de compétences est **au maximum de 24h non consécutives** et comprend **3 phases :**

1. PHASE PRÉLIMINAIRE

- ☑ Analyser la demande et le besoin.
- ☑ Déterminer le format le plus adapté.
- ☑ Définir les modalités de déroulement.

2. PHASE D'INVESTIGATION

- ☑ Construire le projet professionnel.
- ☑ Élaborer des alternatives si besoin.

3. PHASE de CONCLUSION

- ☑ S'approprier les résultats.
- ☑ Recenser les conditions et moyens pour réaliser le projet.

Où faire son bilan de compétences ?

Obligatoirement réalisé par un **prestataire extérieur à l'entreprise**.
De ce fait, l'entreprise ne peut organiser en interne le bilan pour ses salariés.

LE CONGÉ DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

ENVISAGER DES FORMATIONS
POUR UNE RECONVERSION

Brun de Vian Tiran

Le congé de transition professionnelle, quesako ?

Le congé de transition professionnelle, ancien CIF (Compte Individuel de formation), est :

- ☑ Une modalité particulière de **mobilisation du Compte Personnel de Formation**.
- ☑ Si vous souhaitez **changer de métier ou de profession**, il vous permet d'avoir accès à des formations certifiantes en lien avec votre projet et de les financer.
- ☑ Il permet la **prise en charge du prix de la formation** et le **maintien d'une rémunération** pendant la durée de l'action de formation.



Qui est concerné ?

Salariés CDI / Salariés CDD /
Intérimaires / Intermittents.



ATTENTION !

Pour prétendre à un financement via ce dispositif, **3 critères doivent être respectés :**

- ☑ Cohérence du projet avec le profil, le parcours, la formation initiale du porteur du projet.
- ☑ Pertinence du parcours de formation (choix de la formation, coût, individualisation et personnalisation).
- ☑ Perspectives d'emplois (débouchés au niveau régional notamment).

Comment formuler sa demande ?

1

Vous devez déposer un dossier auprès de **l'association Transitions Pro** de votre région (lieu de résidence principale ou lieu de travail).

www.transitionspro.fr



2

L'association Transitions Pro vérifie que vous remplissez les **conditions d'éligibilité**, évalue la **prise en charge** de votre **rémunération**.

3

La **Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale** évalue votre projet.

4

Si elle vous donne un **accord**, l'association prendra en charge (selon un barème défini) votre rémunération, prix de la formation, et, éventuellement, les frais annexes.

5

La **Caisse des dépôts** procédera à la mobilisation des droits inscrits sur votre CPF.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

**VALIDER
VOTRE EXPÉRIENCE**

Tissage Lartigue

LA VAE, quesako ?

La **VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) est une mesure qui permet à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire **valider les acquis de son expérience** pour obtenir un certificat professionnel, ou un ou plusieurs blocs de compétences. Ce dispositif est **éligible au CPF**.

Faire sa demande

Une fois la formation identifiée, le demandeur monte un dossier afin de démontrer qu'il a acquis les compétences dont attestera le certificat professionnel visé. Ce dossier sera étudié par un jury. Si certaines compétences restent à acquérir, le demandeur devra compléter les modules de formation lui permettant de les valider.

Qui est concerné ?



Tout le monde a droit à la reconnaissance de son expérience : salarié / non salarié / demandeur d'emploi indemnisé ou non / personne ayant exercé des activités.



ATTENTION !

La démarche, du montage du dossier à l'obtention du certificat, peut être longue et nécessite un accompagnement.

S'informer sur la VAE

→ Après d'un conseiller VAE ou d'un opérateur du conseil en évolution professionnel (CÉP).

→ Sur le site officiel

www.vae.gouv.fr



Mes notes

-----> MON PROJET

A large white rectangular area with a rounded bottom-right corner, containing horizontal dashed lines for writing.

GUIDE

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE TEXTILE



N'attendez plus, concrétisez vos projets !

Compte personnel de formation
moncompteformation.gouv.fr

Conseil en Evolution Professionnelle
mon-cep.org

Congé de transition Professionnelle / association Transitions Pro
www.transitionspro.fr

Validation des acquis de l'expérience (VAE)
www.vae.gouv.fr

Avec
le soutien de

